

**DECISION DU PRESIDENT
DU 08 JUIN 2026**

L'an 2026,
Le 08 juin,
A 13 heures,

La société MNS, société à Responsabilité Limitée au capital de 5 536 000 € dont le siège social sis 57 boulevard du Commandant Charcot – 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 103 455 325, représentée par son gérant, Madame Marie-Thérèse NEGRONI, **Présidente** de la société AMN, société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 832 882 963.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Directeur Général.
- Rémunération du Directeur Général.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Les fonctions de Directeur Général de **Madame Andréa NEGRONI** ont pris fin de plein droit du fait de la cessation de ses fonctions de Présidente, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts.

La société MNS, en sa qualité de Présidente de la Société, décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Directeur Général, la société AN11, société à Responsabilité Limitée au capital de 5 536 000 euros, dont le siège social est situé Immeuble Cynros, Boulevard Wilson – Passion Beauté, 20260 Calvi, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 103 583 894, représentée par son gérant, Madame Andréa NEGRONI.

La Présidente prend acte de ce que la société AN11 accepte les fonctions de Directeur Général qui lui sont confiées et déclare que son représentant légal n'est frappé d'aucune interdiction, incapacité ou incompatibilité susceptible de faire obstacle à l'exercice de ce mandat.

La société AN11 exercera ses fonctions de Directeur Général pour une durée indéterminée, sans que cette durée puisse excéder celle des fonctions du Président, conformément aux dispositions statutaires.

En rémunération de son mandat de Directeur Général, la société AN11 percevra une rémunération mensuelle fixe de ONZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (11 250 €) hors taxes, payable mensuellement sur présentation d'une facture.

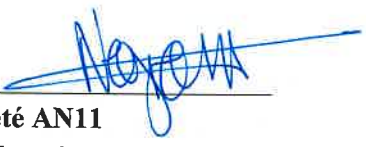
AN MNS

De tout ce qui a été prévu ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Présidente et
consigné au registre prévu à cet effet.



Société MNS

Représentée par Marie-Thérèse NEGRONI
Présidente



Société AN11

Représentée par Andréa NEGRONI
Directrice Générale